



## Séance du conseil municipal du vendredi 5 juin 2020

### Compte-rendu

(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le vendredi 29 mai 2020, s'est réuni à la salle multi-activités sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à dix-huit heures trente.

#### Présents :

M. MORIN, M. COSTENTIN, Mme ROUSSEAU, M. RIVIER, Mme HAZERA,  
Mmes BIENAIME, DELAS, DUFIET, MAGNAUDET, SEYMOUR,  
MM. DEGUDE, DERNONCOURT, ROUSSEAU, SANCHEZ, VERGNAUD

Secrétaire de séance : M. DEGUDE

#### 1- Approbation du PV du conseil municipal du 25 mai 2020

#### 2- Vote du Budget Primitif 2020

Le budget primitif, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	708 519,06 €	770 572,77 €	726 054,71 €	664 001,00 €
<b>Opérations d'ordre</b>	91 353,71 €	29 300,00 €	29 680,00 €	91 733,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>799 872,77 €</b>	<b>799 872,77 €</b>	<b>755 734,71 €</b>	<b>755 734,71 €</b>

#### 3- Affectation du résultat de fonctionnement 2019

L'excédent comptable de l'exercice 2019 est affecté de la façon suivante :

- pour 94 986,77 €, en report à nouveau qui sera inscrit à la rubrique 002 du budget unique, excédent de fonctionnement reporté,

#### 4- Vote des taux des taxes locales 2020

Conformément à l'article 16 de la loi de finances 2020, taxe d'habitation supprimée ; d'où impossibilité pour la commune de moduler le taux de la TH, qui est reconduit à l'identique de 2019.

Fixation des autres taux pour 2020, à l'identique de 2019, soit :

**Taxe d'Habitation : 13,89% - Foncier Bâti : 17,77% - Foncier Non Bâti : 41,54%**

#### 5- Révision du montant des loyers communaux au 1<sup>er</sup> juillet 2020

Montant des loyers, pour les logements concernés, révisés au 1<sup>er</sup> juillet 2020 en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) du 4<sup>ème</sup> trimestre ou 1<sup>er</sup> trimestre selon les contrats de location.

## **6- Désignation des représentants communaux au sein des instances de la Communauté de Commune du SUD GIRONDE**

Positionnement des élus communaux pour avoir la possibilité de représenter la CdC au sein des instances intercommunales.

## **7- Représentants du conseil municipal au SISS de LANGON**

Mme DELAS Patricia, M. SANCHEZ Alejandro

## **8- Renouvellement convention instruction des actes ADS**

Cette convention, signée en 2015, arrive à échéance et doit être renouvelée. Le Conseil Municipal acte ce fait et autorise le maire à signer le document.

## **9- Permanences de remise des sacs poubelle et masques**

Distribution le vendredi 12 juin et samedi 13 juin 2020.

## **10- FDAEC 2020**

Détermination des dépenses qui seront présentées au titre de la subvention FDAEC (montant attribué à notre commune = 21 011 €)

## **11- Formation des élus**

Programmation de 2 sessions pour la formation des élus : 20 et 27 juin 2020.

## **12- Réouverture de la salle des fêtes et de la salle des associations**

Projet d'arrêté uniquement pour les assemblées générales des associations et leurs activités (en nombre restreint)

## **13- Terrain de football**

Devant les demandes d'utilisation du terrain de football par des clubs extérieurs, il convient de faire un point de l'activité de l'Entente Sportive Mazères Roaillan, utilisatrice du terrain jusqu'à ce jour.

Fait à Coimères, le 15 juin 2020